



REGLEMENT SPORTIF DE LA FORCE ATHLETIQUE

Saison 2013/2014

Chapitre III : Coupe de France de Développé Couché Endurance

PREAMBULE :

Sont considérés comme français au titre de la réglementation sportive :

- Les titulaires de la nationalité française,
- Les mineurs, nés sur le sol français de parents qui n'ont pas la nationalité française et ayant résidé en France pendant au moins cinq ans, des documents officiels (acte de naissance et certificats de scolarité) pouvant être demandés lors de la saison sportive.

ARTICLE 1 :

Définition de l'épreuve

- 1.1 Le GTSN FA-DC met en place la Coupe de France de Développé Couché Endurance dite « les 100 kg ». Il s'agit d'une compétition individuelle dans laquelle le force-athlétiste effectue un maximum de répétitions au développé couché à une barre dont le poids a été prévu lors de la pesée.
- 1.2 Cette épreuve est réservée aux force-athlétistes possédant une licence compétition de la F.F.H.M.F.A.C. en cours de validité. Les force-athlétistes originaires d'une fédération nationale étrangère affiliée à l'I.P.F. peuvent participer et seront classés dans le match.
- 1.3 Cette compétition est annuelle. La date est fixée par le Comité Directeur sur proposition du GTSN FA-DC.
- 1.4 Il n'y a pas de minima imposés aux force-athlétistes ni de compétitions qualificatives.

ARTICLE 2 :

Engagement

- 2.1 Les inscriptions se font directement auprès du club organisateur. Elles doivent être envoyées au maximum 15 jours avant la date de la compétition (cachet de la poste faisant foi). Elles ne sont valables qu'accompagnées du paiement par chèque à l'ordre du club.
- 2.2 Aucune inscription sur place n'est possible.

2.3 Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement.

ARTICLE 3 :

Modalités d'organisation

3.1 Le club organisateur :

- Doit être affilié à la F.F.H.M.F.A.C. pour la saison en cours.
- A l'entière responsabilité de l'organisation de la compétition et de son bon fonctionnement.
- Propose, au GTSN FA-DC qui décide, des droits d'inscription pour les athlètes.
- Défraie les arbitres qui sont désignés par le responsable de l'arbitrage du GTSN FA-DC au sein de la Commission d'Arbitrage.
- Récompense les force-athlétistes.
- Assure seul le financement total de la compétition et en contrepartie conserve l'ensemble des recettes.

3.2 L'organisation de l'ensemble de l'arbitrage reste de l'autorité du responsable de l'arbitrage de la GTSN FA-DC au sein de la Commission d'Arbitrage.

ARTICLE 4 :

Catégories d'âges

4.1 Le GTSN FA-DC reconnaît 4 catégories d'âges.

Dénomination	Genres	Ages	Nés en
JUNIORS	Hommes et Femmes	17 et 18 ans	1997 et 1996
ESPOIRS	Hommes et Femmes	19 à 23 ans	1995 à 1991
OPEN	Hommes et Femmes	17 ans et plus	1997 et antérieurement
MASTERS	Hommes et Femmes	40 et plus	1974 et antérieurement

ARTICLE 5 :

Catégories de poids de corps et poids de la barre

5.1 Pour les dames (**aucune barre ne pourra être inférieure à 25 kg, barre à vide et colliers de serrage inclus**)

Catégorie Junior : Barre au demi-poids de corps arrondi aux 2,5 kg inférieurs.
Les force-athlétistes de la catégorie Junior ne peuvent concourir que dans leur catégorie Junior.

Catégorie Espoir : Barre au demi-poids de corps arrondi aux 2,5 kg inférieurs.

Catégorie Open : Barre à 40 kg pour 2 catégories de poids de corps : - 57 kg, +57 kg.

Barre à 70 kg sans aucune catégorie de poids de corps mais avec possibilité d'utilisation du maillot.

Barre à 100 kg sans aucune catégorie de poids de corps mais avec possibilité d'utilisation du maillot.

Catégorie Master : Barre à 40 kg pour 2 catégories de poids de corps : - 57 kg, +57 kg.
Les force-athlétistes de la catégorie Master qui décident de participer dans la catégorie Open barre à 40 kg n'auront pas le droit de participer dans la catégorie Master barre à 40 kg. Par contre, elles auront le droit de participer dans la catégorie Open barre à 70 et Open barre à 100 kg.

5.2 Pour les messieurs

Catégorie Junior : Barre au poids de corps arrondi aux 2,5 kg inférieurs.
Les force-athlétistes de la catégorie Junior ne peuvent concourir que dans leur catégorie Junior.

Catégorie Espoir : Barre au poids de corps arrondi aux 2,5 kg inférieurs.

Catégorie Open : Barre à 100 kg pour 5 catégories de poids de corps : - 66 kg, - 74 kg, - 83 kg, - 93 kg, + 93 kg.

Barre à 150 kg pour deux catégories de poids de corps : - 93 kg, + 93 kg mais avec d'utilisation du maillot.

Barre à 200 kg sans aucune catégorie de poids de corps mais avec d'utilisation du maillot.

Catégorie Master : Barre à 100 kg pour 4 catégories de poids de corps : - 74 kg, - 83 kg, - 93 kg, + 93 kg.

Les force-athlétistes de la catégorie Master qui décident de participer dans la catégorie Open barre à 100 kg n'auront pas le droit de participer dans la catégorie Master barre à 100 kg. Par contre, ils auront le droit de participer dans la catégorie Open barre à 150 kg et la catégorie Open barre à 200 kg.

ARTICLE 6 :

Déroulement de la compétition :

6.1 La pesée devra avoir lieu dans les conditions prévues par le règlement de l'International Powerlifting Federation (I.P.F.) et le règlement sportif de la Force Athlétique. Toutefois, pour des raisons pratiques, elle pourra commencer 3 heures avant le début de la compétition.

6.2.1 Le force-athlétistes devra, au moment de la pesée, présenter sa licence F.F.H.M.F.A.C. ainsi qu'une pièce d'identité. Il devra aussi donner le nombre de répétitions qu'il entend réaliser et ce dans toutes les catégories dans lesquelles il est engagé. Une fois inscrites sur la feuille de match, les répétitions annoncées ne pourront plus être changées.

6.3 La compétition se déroule selon le planning suivant :

- Dames Junior
- Messieurs Junior
- Dames Espoir
- Messieurs Espoir
- Dames Master barre à 40 kg
- Dames Open barre à 40 kg
- Messieurs Master barre à 100 kg
- Messieurs Open barre à 100 kg

Pause de 10 mn minimum

- Dames Open barre à 70 kg
- Messieurs Open barre à 150 kg

Pause de 10 mn minimum

- Dames Open barre à 100 kg
- Messieurs Open barre à 200 kg

6.4 Ordre de passage :

Les force-athlétistes Junior et Espoir des deux sexes passeront dans l'ordre croissant du poids de la barre. Les force-athlétistes Master et Open des deux sexes passeront dans l'ordre du nombre de répétitions annoncé du plus petit au plus grand. Dans le cas où plusieurs force-athlétistes commencent à la même barre ou annoncent le même nombre de répétitions, c'est le tirage au sort de la pesée qui déterminera l'ordre de passage en commençant par le plus petit numéro.

ARTICLE 7 :

Arbitrage

- 7.1 L'arbitrage est assuré par trois arbitres licenciés à la F.F.H.M.F.A.C. et au minimum de niveau *national*.
- 7.2 Les fautes à sanctionner sont identiques à celles du développé couché tel qu'il est défini par le règlement I.P.F., cependant il n'y a pas de temps d'arrêt imposé. La barre doit toucher la poitrine mais le rebond est strictement interdit.
- 7.3 Comme au règlement IPF, le force-athlétiste a une minute pour se mettre en position de départ à l'appel de son nom.
- 7.4 L'arbitre donne le signal de départ avec l'ordre audible « Partez », accompagné d'un geste de la main du haut vers le bas. Par contre, il n'y a pas de signal de reposer la barre qui est à l'appréciation du force-athlétiste.
- 7.5 Si le force-athlétiste démarre avant le signal, la première répétition ne sera pas comptée.
- 7.6 Si les mains se retrouvent en position trop large (marque des 81 cm visible), les répétitions qui suivent ne seront pas comptées sauf si le force-athlétiste réussit à repositionner ses mains.
- 7.7 Pour la dernière barre, l'extension des bras doit être complète (bras tendus) pour être comptabilisée.
- 7.8 Afin de faire participer le public, les répétitions sont comptabilisées par le speaker. A chaque fois qu'un arbitre remarque une faute en même temps qu'il la comptabilise, il doit l'annoncer immédiatement par oral, d'un mot simple désignant la faute. A la fin du passage, le secrétaire de la compétition calcule la moyenne des fautes comptabilisées par les 3 arbitres, arrondie au nombre entier le plus proche. Ce nombre est ensuite déduit du résultat du speaker et donnera le nombre final de répétitions retenu sur la feuille de match.
- 7.9 Le force-athlétiste ne peut pas garder la barre à bout de bras plus de 3 secondes. Passé ce délai, le chef de plateau donnera l'ordre audible « Partez ». Si le force-athlétiste ne s'exécute pas immédiatement, l'arbitre annoncera l'ordre audible « Rac' », le force-athlétiste devra reposer la barre sur les supports et son essai sera terminé.

- 7.10 En cas d'égalité de répétitions :
Pour les catégories Open et Masters, le force-athlète le plus léger gagnera et en cas d'égalité de poids de corps le force-athlète ayant réalisé le premier la performance sera déclaré vainqueur.
Pour les catégories Juniors et Espoirs (barres au poids de corps), l'athlète ayant soulevé la plus grosse barre gagnera et en cas d'égalité de poids de barre soulevée, le force-athlète ayant réalisé le premier la performance sera déclaré vainqueur

ARTICLE 8 :

Tenues des athlètes et matériel

- 8.1 Les tenues autorisées sont celles décrites dans le règlement I.P.F. et dans le règlement sportif. Cependant le maillot d'assistance de développé couché est strictement interdit sauf pour les catégories suivantes :
- Dames : catégorie Open barre à 70 et 100 kg.
Messieurs : catégorie Open barres à 150 et 200 kg.
- 8.2 Le matériel doit être conforme au règlement I.P.F. et au règlement sportif.

ARTICLE 9 :

Records

- 10.1 Des records de l'épreuve sont établis dans chaque catégorie d'âge et de poids de corps. Ils ne peuvent être battus qu'au cours de cette Coupe de France de Développé Couché Endurance.

ARTICLE 10 :

Communication des résultats :

- 10.1 Les résultats des compétitions doivent être traités exclusivement à partir de la feuille de match informatique disponible sur le site de la FFHMFAC. Les résultats doivent être envoyés au plus tard le 1^{er} mardi qui suit la compétition. Cet envoi se fait exclusivement par courrier électronique à l'adresse resultats@ffhmfac.fr.
- 10.2 Les résultats qui parviendraient sous une autre forme (autre programme, support papier...) ne seront pas pris en compte et seront systématiquement renvoyés à son expéditeur jusqu'à ce qu'il se conforme à cette règle.
- 10.3 L'ensemble des informations concernant le développé couché endurance sont disponibles sur le site de la F.F.H.M.F.A.C. : ffhmfac.fr